

Éditorial : les fous du passé sont les sages de l'avenir

Autor(en): **Alliaume, Philippe**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 311-312

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDITORIAL

LES FOUS DU PASSÉ SONT LES SAGES DE L'AVENIR¹

Annouer dans un numéro une partie du contenu du suivant est toujours un sport dangereux. En général l'actualité ou un impondérable quelconque empêche le sujet de paraître. En mai nous vous annonçons un compte-rendu de la visite d'État du président français en Suisse mais nous n'avons pas trouvé grand-chose d'intéressant à dire de plus que ce qui était dans l'éditorial. Cependant, cela nous permet de vous présenter un sujet sur l'apprentissage qui va au-delà des approximations et fausses idées entendues à cette occasion par ceux qui découvraient cette spécificité suisse.

La relation France-Suisse en est sorte pacifiée, nous dit-on, ce qui n'a pas empêché l'élégant public de Roland-Garros de siffler très peu sportivement Stan Wavrinka qui avait l'outrecuidance de gagner contre le Français de service, et de moquer à perte de vue son short, devenu bien entendu culte dès la fin du tournoi. Ce n'est guère mieux en matière judiciaire. La France avait insisté au moment de l'affaire Polanski sur le fait qu'elle n'extrade pas ses nationaux mais les juge ou leur fait exécuter leur peine en France. Elle se refuse à remplir ses engagements dans le cadre de la condamnation de Laurent Ségalat, jugement devenu définitif après appel, Tribunal fédéral et décision de la CEDH. Le PLR vaudois Olivier Feller a d'ailleurs interpellé le gouvernement afin qu'il entame la révision de la convention franco-suisse actuelle sur le sujet pour éviter cette immunité choquante.

Voici qui fait un sujet de plus sur l'agenda des politiques, des diplomates et des juristes. Tous tentent de transformer le maquis de relations conflictuelles entre Suisse et UE en un « agenda positif » selon le mot de Jean Russoto, président du comité Suisse-Union européenne et *missus dominici* des banques suisses à Bruxelles. Certes on note peu d'actualités concrètes sur le dossier Suisse-UE, l'UE étant notamment occupée à éviter sa propre implosion. Mais en 2016 il faudra bien se décider entre l'acceptation de normes européennes peu populaires en Suisse ou la remise à plat globale et dangereuse des relations bilatérales.

Pour la mise en œuvre de la votation du 9 février 2014, le vote actuel d'une loi d'appli-

cation du nouvel art. 121a de la Constitution violerait bien entendu les accords de libre-échange et ouvrirait un contentieux. Mais il reste une piste comme seuls les juristes savent en concevoir. Si au bout de 3 ans, donc en février 2017, la loi n'est pas sous toit, le Conseil fédéral peut régler le sujet par une ordonnance d'application qui ne serait pas tenue de respecter le droit communautaire.

En faisant pression pour que le sujet soit traité rapidement par une loi, l'UDC complique les choses, ou plus exactement tente de faire exploser les accords communautaires. Une autre initiative visant à s'opposer à la suprématie du droit international sur le droit national a d'ailleurs été lancée en mars avec un effet similaire.

Vous le verrez dans l'article compilant les messages des partis aux Suisses de l'étranger, il y a une grande diversité d'intérêts des partis pour les sujets supra-nationaux. Certes, il y a à gauche de farouches internationalistes et à droite de farouches nationalistes, mais il y a surtout au milieu un grand nombre qui n'en font pas un sujet prioritaire. L'exercice de synthèse était difficile et les réponses très inégales, nous avons choisi de publier parallèlement sur internet le détail des réponses.

Et il n'y a pas qu'en matière politique que l'annonce des sujets à venir est délicate. Nous avions prévu de vous parler du Valais mais notre infatigable reporter voyageur a finalement voyagé à rebours et nous parle des villages grisons, ce qui ne nous empêche pas de célébrer le valaisan Cervin. Selon l'ordre alphabétique des fiches « Suisse à la loupe », le numéro suivant devrait être consacré aux Grisons qui sont traités dans le magazine du présent bimestre. Le prochain traitera donc probablement du Jura, mais sans la gastronomie de la Saint Martin récemment évoquée. Nous verrons bien ce que l'été, que nous vous souhaitons excellent, nous réserve.

Y Alliaume

Philippe ALLIAUME

Rédacteur en chef

redaction@suissemagazine.com

¹ Alexandre Vinet.